



Protocole sanitaire (Scrabble classique, duplicate –séances de club)

Ce protocole a été établi en s'appuyant sur le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé - NOR: SSAZ2018127D - Version consolidée au 17 août 2020.

Il peut être évolutif en fonction de la situation sanitaire.

I. Mesures de prévention et hygiène des mains

- Avant une séance de club ou un tournoi, les participants s'engagent à prendre leur température et s'abstiennent de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19.
- Chaque participant signera un document attestant qu'il accepte l'ensemble des conditions et s'engage à respecter les gestes barrières :
 - se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique.
 - se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude. ;
 - se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle. ;
 - éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Les règles sanitaires à respecter sont envoyées par mél aux participants et seront affichées à l'entrée, dans la salle de jeu.
- Les sanitaires sont libres d'accès, moyennant un parcours connu, les règles de distanciation et en respectant le nombre de personnes effectives dans ces lieux (affichage fait par le propriétaire des locaux à respecter).
- A l'arrivée dans la salle, toute personne doit se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique ou du savon et de l'eau selon les possibilités offertes dans les locaux.
- Chaque participant doit avoir sa propre solution hydroalcoolique et ses mouchoirs en papier.
- En cas d'utilisation de bulletins de jeu, les ramasseurs et arbitres doivent se laver les mains régulièrement.
- Le matériel de jeu commun est désinfecté après chaque utilisation.
- Le club prévoit un kit Covid-19 contenant des masques, du gel hydroalcoolique, des essuis main à usage unique

II. Distanciation physique

- L'espace de jeu respecte les règles de distanciation en vigueur, que ce soit pour les séances de club, comme pour les compétitions. Une distanciation physique d'au moins 1 mètre est prévue entre chaque participant. Il y aura maximum 2 joueurs par table, avec une chaise vide entre chaque joueur. Un plan de salle est joint à ce document.
- Les joueurs ne changent pas de place lors d'une séance de club.
- Pour le scrabble classique, seule la moitié des joueurs changent de place, mais gardent leur chaise durant toute la séance de club.
- Pour les séances de club, le nombre de participants maximum tiendra compte de la jauge maximum donnée par le propriétaire des lieux ou du nombre maximum de joueurs pouvant être accueillis (cf. plan de salle).

III. Port du masque

- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les locaux, pour tous les déplacements et durant la période de jeu.
- Le club prévoit des masques permettant de gérer certaines situations, afin que chaque personne présente soit en mesure de porter un masque.

IV. Hygiène des lieux

- Pour les séances de club, les locaux sont aérés avant l'arrivée des participants et à leur départ, au moins 15 minutes. Si les conditions le permettent, la salle peut être également aérée durant les phases de jeu.
- Le nettoyage et la désinfection des lieux (tables, chaises, espace buvette) sont effectués en accord avec le protocole sanitaire de la salle occupée et des consignes écrites données par le propriétaire des lieux.
- Un sac poubelle à ouverture non manuelle est prévu à l'entrée et à la sortie de la salle. Il est ensuite fermé puis évacué dans les poubelles communes prévues à cet effet.
- Le club prévoit un kit Covid-19 contenant des produits désinfectants aux normes EN 14476.

V. Lieux à risque particulier de propagation du virus (points de restauration, buvettes...)

- L'espace buvette ne sera utilisé que lorsque l'autorisation sera donnée par le propriétaire de la salle.

Anne ALBINI
présidente de Valent' Scrabble

